



**Pekuakamiulnuatsh  
Takuhikan**

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion spéciale du Conseil des élus de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, tenue au site de transmission culturelle Inu - Uashassihstsh, 1514, rue Quiatchouan à Mashteuiatsh, le jeudi 4 février 2016, de 14 h 45 à 14 h 52.

**SONT PRÉSENTS** : M. Gilbert Dominique, chef  
M. Stéphane Germain, vice-chef  
M<sup>me</sup> Marjolaine Étienne, vice-chef  
M. Patrick Courtois, conseiller  
M. Jonathan Germain, conseiller  
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller  
M<sup>me</sup> Louise Nepton, directrice générale  
M. Sylvain Nepton, greffier par intérim

**SONT ABSENTS** : M<sup>me</sup> Julie Rousseau, conseillère (vacances)

**ORDRE DU JOUR** :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Ressources humaines, matérielles et financières
  - 3.1 Budget prévisionnel 2016-2017
  - 3.2 Planification quinquennale des immobilisations 2016-2021
4. Éducation et main-d'œuvre
  - 4.1 Proclamation des journées de la persévérance scolaire 2016
5. Levée de la réunion

## 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le Chef Gilbert Dominique assume la présidence de la réunion. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. Charles-Édouard Verreault  
Appuyé de M. Patrick Courtois  
Adopté à l'unanimité

# RÉUNION SPÉCIALE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

## 3. RESSOURCES HUMAINES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES

### 3.1 BUDGET PRÉVISIONNEL 2016-2017

#### RÉSOLUTION N° 6281

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche vers l'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a comme orientations et priorités d'offrir des programmes et des services de qualité accessibles, tout en s'assurant de leur amélioration continue afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE l'allocation budgétaire annuelle est déposée au Conseil des élus de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans le but de faire autoriser les crédits requis pour la gouvernance et la livraison des programmes et des services;

CONSIDÉRANT QUE les crédits déterminent les sommes maximales que les unités administratives sont autorisées à engager au cours d'un exercice financier;

CONSIDÉRANT QUE l'allocation budgétaire requis pour la gouvernance et la livraison de l'ensemble des programmes et services de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan pour l'année financière 2016-2017 est de 43 442 784 \$;

CONSIDÉRANT QU'une part importante des revenus de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan provient de transferts gouvernementaux et que ceux-ci sont insuffisants pour rencontrer les obligations de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan;

CONSIDÉRANT QUE l'allocation budgétaire pour l'exercice financier 2016-2017 prévoit un manque à gagner de l'ordre de 439 519 \$ incluant un montant de 61 998 \$ réservé à l'entente santé et à l'approche améliorée axée sur la prévention;

## RÉUNION SPÉCIALE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des unités administratives ont le mandat de poursuivre les recherches de financement, et de réduire les dépenses afin d'atteindre le déficit zéro;

CONSIDÉRANT QUE des enjeux financiers majeurs peuvent impacter à la hausse le manque à gagner.

IL EST RÉSOLU D'approuver la demande d'allocation budgétaire pour l'exercice financier 2016-2017 pour un montant total de 43 442 784 \$;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU DE poursuivre les efforts pour atteindre le déficit zéro pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2017;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU DE sécuriser le manque à gagner de 439 519\$, par le fonds réservé aux déficits d'opérations de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan inclus dans les Fonds autonomes.

Proposée par M. Patrick Courtois  
Appuyée de M. Stéphane Germain  
Adoptée à l'unanimité

### RÉSOLUTION N° 6282

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche vers l'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a comme orientations et priorités d'offrir des programmes et des services de qualité accessibles tout en s'assurant de leur amélioration continue afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de financement Canada - Premières Nations (EFCPN) conclue entre Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et Affaires Autochtones et développement du Nord Canada (AADNC) se termine le 31 mars 2016, et qu'il n'y a aucune place à la négociation quant à la hausse du niveau de financement;

CONSIDÉRANT QU'il est difficile pour Pekuakamiulnuatsh Takuhikan d'atteindre l'équilibre budgétaire malgré les indexations prévues au renouvellement de l'entente de financement;

## RÉUNION SPÉCIALE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan doit concorder aux besoins auxquels fait face la communauté, et que le financement d'AANDC devait être proportionnel à cette offre de service;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une évaluation générale réalisée par Affaires Autochtones et développement du Nord Canada (AADNC), il en résulte que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan démontre une saine gestion de ses actifs et présente ainsi un faible risque financier;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan répond aux exigences d'admissibilité à un financement par contribution globale;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan peut conclure, au 1<sup>er</sup> avril 2016, avec Affaires Autochtones et développement du Nord Canada (AADNC), une entente de financement commune du Canada (interministérielle), pour une durée de 5 ans.

IL EST RÉSOLU D'accepter le renouvellement de l'entente de financement Canada – Premières Nations (EFCPN) qui couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2021;

IL EST TOUTEFOIS RÉSOLU DE demander au ministère des Affaires Autochtones et développement du Nord Canada (AADNC) de revoir à la hausse le niveau de financement, conformément aux orientations de la récente décision du Tribunal des droits de la personne quant au financement des services à l'enfance des Premières Nations, et de manière à ce que ce financement soit proportionnel à l'offre de service requis en fonction de la réalité de la communauté;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU D'autoriser la direction générale à signer tous les documents afférents au renouvellement de cette entente de financement.

Proposée par M. Patrick Courtois  
Appuyée de M<sup>me</sup> Marjolaine Étienne  
Adoptée à l'unanimité

# RÉUNION SPÉCIALE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

## 3.2 PLANIFICATION QUINQUENNALE DES IMMOBILISATIONS 2016-2021

### RÉSOLUTION N° 6283

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche vers l'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a comme orientations et priorités d'offrir des programmes et services de qualité accessibles, tout en s'assurant de leur amélioration continue afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE la planification quinquennale des immobilisations 2016-2021 est nécessaire au renouvellement de l'entente de financement avec Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC);

CONSIDÉRANT QUE la planification quinquennale des immobilisations 2016-2021 a été réalisée en tenant compte des priorités identifiées aux plans directeurs d'infrastructures de Mashteuiatsh 2014-2034 et que ces derniers tiennent compte de la révision de la planification communautaire déposée et approuvée par le Conseil des élus de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan le 29 janvier 2014;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan doit assurer la pérennité des infrastructures publiques de la communauté, par leur développement et un entretien régulier et rigoureux, de façon à ce que celles-ci soient fonctionnelles et sécuritaires pour la population.

IL EST RÉSOLU D'approuver la planification quinquennale des immobilisations 2016-2021 couvrant les sept catégories suivantes :

- Habitation;
- Eau potable, eaux usées, routes et éclairage;
- Bâtiments et équipements scolaires;
- Bâtiments publics;
- Véhicules et équipements roulants;
- Équipements et matériels;
- Développement en territoire.

# RÉUNION SPÉCIALE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault  
Appuyée de M. Jonathan Germain  
Adoptée à l'unanimité

## 4. ÉDUCATION ET MAIN-D'ŒUVRE

### 4.1 PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2016

#### RÉSOLUTION N° 6284

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, a comme orientations et priorités, de placer la persévérance scolaire au cœur des priorités de développement en favorisant et en soutenant des initiatives destinées à la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur la vie socio-économique de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas qu'une affaire qui concerne exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement et qui doit s'amorcer dès la petite enfance et se poursuivre jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe son parcours;

CONSIDÉRANT QUE notre collaboration au projet pilote d'accompagnement social et scolaire (PASS);

CONSIDÉRANT notre implication au sein du réseau des partenaires de la région du Saguenay Lac-Saint-Jean qui est un réseau formel en persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuient aussi cet évènement dont nous, communauté de Mashteuiatsh.

IL EST RÉSOLU DE déclarer les dates du 15 au 19 février 2016 comme étant les Journées de la persévérance scolaire de notre communauté;

## RÉUNION SPÉCIALE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU D'appuyer les comités au sein de notre organisation qui interviennent dans la lutte au décrochage scolaire;

IL EST DE PLUS RÉSOLU D'agir à titre de « facteur » de persévérance scolaire, de promouvoir et de valoriser la persévérance scolaire à tout moment durant le cheminement scolaire de chacun de nos jeunes.

Proposée par M. Stéphane Germain  
Appuyée de M<sup>me</sup> Marjolaine Étienne  
Adoptée à l'unanimité

### 5. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 14 h 52, proposée par M. Patrick Courtois, appuyée de M. Charles-Édouard Verreault, et adoptée à l'unanimité.

Le greffier par intérim,



Sylvain Nepton